

## **PREFECTURE DE LA LOIRE**

Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### **ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À :**

- UNE AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DE LA POLICE DE L'EAU POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DES COURS D'EAU DE L'ONDENON ET DE L'ONDAINE ;**
- LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DES TRAVAUX DE RESTAURATION DES BERGES DES RIVIÈRES L'ONDENON ET L'ONDAINE**

### **SUR LA COMMUNE DE LA RICAMARIE À LA DEMANDE DE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE**

Il sera procédé à une enquête publique unique dans les formes prescrites par le code de l'environnement, pour les demandes ci-dessus sollicitées par Saint-Etienne Métropole, sur le territoire de la commune de LA RICAMARIE.

Cette enquête publique aura lieu du **12 au 27 juin 2019 inclus**, soit une durée de 16 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de LA RICAMARIE, où sera déposé un dossier composé des pièces visées à l'article R.123-8 du code de l'environnement. La mairie de LA RICAMARIE est accessible au public, sauf jours fériés, du lundi au jeudi de 8 H 15 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 00, vendredi de 8 H 15 à 12 h 00 et 13 H 30 à 15 H 45.

Ce projet ne relève pas d'une évaluation environnementale, mais comporte d'une étude d'incidence consultable dans le dossier d'enquête. Dans ces conditions, le dossier n'a pas été soumis à l'avis de l'autorité environnementale, ni à une procédure de débat public ou de concertation préalable.

Avec ce dossier est déposé un registre d'enquête à feuillets papier non mobiles, paraphés par la commissaire enquêtrice.

Le dossier d'enquête publique, version numérique, sera consultable sur le site internet de la préfecture de la Loire : [www.loire.gouv.fr](http://www.loire.gouv.fr) sous la rubrique : " Accueil > Publications > Enquêtes publiques > Enquêtes dématérialisées".

Toutes les informations relatives à ce dossier pourront être obtenues auprès de Monsieur Jérôme BOUTIGNY, à SAINT-ETIENNE-METROPOLE Direction de l'assainissement et des rivières 2 Avenue GRÜNER CS 80257 42006 SAINT-ETIENNE CEDEX 1 tel : 04 77 34 54 33, mél : [jerome.boutigny@saint-etienne-metropole.fr](mailto:jerome.boutigny@saint-etienne-metropole.fr) .

En outre, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête auprès de la préfecture de la Loire dès la publication du présent arrêté.

Madame Martine MARECHET, technicienne chimiste, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par le tribunal administratif de Lyon.

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête publique, selon les possibilités suivantes :

- dans le registre version papier ouvert au siège de l'enquête aux jours et horaires fixés pour la consultation du dossier à la mairie de LA RICAMARIE ;
- par courrier postal adressé à Madame la commissaire-enquêtrice, au siège de l'enquête à la mairie de LA RICAMARIE (42150) ;
- par voie électronique, sur le site internet de la préfecture de la Loire ; à l'adresse suivante : [www.loire.gouv.fr](http://www.loire.gouv.fr) sous la rubrique " Accueil > Publications > Enquêtes publiques > Enquêtes dématérialisées" en cliquant sur le bouton "réagir à cet article" ;
- par mail, en précisant le nom de la commissaire enquêtrice et l'objet de l'enquête publique, à l'adresse suivante : [pref-consultation-enquetes-publiques@loire.gouv.fr](mailto:pref-consultation-enquetes-publiques@loire.gouv.fr) ;
- lors des permanences tenues en mairie de LA RICAMARIE par la commissaire enquêtrice définies ci-dessous :

**mercredi 12 juin 2019 de 8h15 à 11h15**

**mardi 18 juin 2019 de 14h à 17h**

**jeudi 27 juin 2019 de 14h à 17h**

Pour être recevables, toutes les observations doivent être exprimées avant la clôture de l'enquête publique, soit avant le **27 juin 2019**. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Un accès gratuit est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique, **sur rendez-vous** au 04 77 48 48 36 ou 04 77 48 48 59, à la préfecture de la Loire.

Le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêtrice seront consultables sur le site internet de la préfecture de la Loire. Ils seront également tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de LA RICAMARIE ou en préfecture.

Le préfet de la Loire est l'autorité compétente pour délivrer ou refuser les autorisations ci-dessus sollicitées.